

le danger auquel peuvent être exposées sa foi et sa vertu, lui impose par là même l'obligation de s'abstenir de toute lecture propre à l'éloigner de Dieu ou à causer quelque dommage à son âme.

De son côté, l'Église, non contente de cette loi générale, qu'elle a promulguée en termes formels, signale en particulier, par l'intermédiaire de la Sacrée Congrégation de l'Index, certains livres, dictés par l'hérésie, la luxure ou l'impiété, et dont elle défend la lecture à tous ses enfants. Cette défense, absolue en ce qui regarde les livres contraires aux bonnes mœurs, n'est levée, pour les ouvrages simplement irréligieux ou hérétiques, qu'en faveur des personnes qui, inébranlables dans leur foi, demandent une permission expresse que l'autorité ecclésiastique accorde selon qu'elle le juge à propos.

Ces lois sont d'une grande sagesse, et seul l'amour que l'Église porte à ses enfants a pu les lui faire édicter.

Les mauvais livres en effet, et surtout les romans, doivent être considérés comme les pires ennemis des âmes, et le plus puissant moyen inventé par l'enfer pour les perdre à jamais.

Ils exposent au danger de perdre la foi, l'innocence, la paix de l'âme, et le bonheur même de l'éternité ; ils font abuser d'une manière criminelle, du temps que Dieu nous donne pour gagner le ciel.

Ils flattent les passions les plus mauvaises, dépravent l'imagination, troublent le cœur et le disposent à toutes les faiblesses et à tous les égarements ; ils pervertissent le sens moral et la conscience, dégoûtent de la vie positive et pratique, et par leurs sophismes déguisés sous l'appât d'un style séduisant, renversent, sans que le lecteur s'en doute, la notion du bien et du mal au fond de son âme.

“ *Les paroles des écrivains corrupteurs, dit saint Paul, sont comme un mul caché qui rongé et s'étend peu à peu.*”

Il n'y a pas de scandale plus à craindre et plus exécration que celui créé par les livres impies ou obscènes. C'est une peste qui souille non seulement un pays ou une génération, mais étend ses ravages à tous les temps et dans tous les lieux. Qui pourra jamais dire le mal fait à la religion et aux mœurs par les livres, les pamphlets, les journaux dans lesquels l'Église et ses ministres sont couverts de mépris, les rites sacrés tournés en ridicule, la sainteté du mariage indignement profanée, et les lois de la pudeur foulés aux pieds. (*Conc. IV, Québ.*)